



**UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI**  
**PRESIDENCE**  
**TETOUAN**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/2020**  
**Travaux d'Aménagement des bâtiments universitaires à Martil**  
**- LOT UNIQUE**

**Le Vendredi 04 Décembre 2020 à partir de 11h00**, il sera procédé, dans les bureaux de la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'**appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 13/2020** conformément au règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi (29 juin 2015) relatif **Travaux d'Aménagement des bâtiments universitaires à Martil - LOT UNIQUE**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux du Service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan, et il peut être téléchargé du portail de l'université [www.uae.ma](http://www.uae.ma) ou de celui des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**L'estimation Financière du Projet est de Trois Millions soixante neuf Mille Cinq Cent Six Dirhams quarante Centimes Toutes Taxes Comprises (3 069 506.40 DH TTC).**

**Le cautionnement provisoire est fixé à Quatre vingt Quinze Mille Dirhams (95 000,00 DH)**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité ; Les plis des concurrents sont :

- soit déposés contre récépissé dans les bureaux du service économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi – Mhanech II – Tétouan ;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à : Avenue Palestine BP 2117 - Tétouan ;
- soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 conformément au règlement précité :

**A- Dossier administratif comprenant :**

- 1) La déclaration sur l'honneur ;
- 2) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire ;
- 3) Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 140 du règlement précité

**B- Dossier technique comprenant :**

1-Pour les entreprises nationales : certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale suivant :

Classe minimale	Secteur	Qualifications exigées
4	A	<b>A5 : Travaux d'Aménagement et de Réhabilitation des bâtiments</b>

2-Pour les entreprises non installées au Maroc : le dossier technique est composé des pièces prévues par l'article 8 paragraphe 2-2 du règlement de consultation.

**C- Dossier additif**, comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres.

**(N.B) :** Toutes les pièces exigées par le présent Appel d'offres doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'originale.